



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 142 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé
de juger les personnes accusées de violations graves
du droit international humanitaire commises
sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui constitue le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, est présenté en application de la résolution 64/240 de l'Assemblée générale. Il y est indiqué que les besoins sont inférieurs de 18,2 millions de dollars (déduction faite des contributions du personnel) au montant du crédit ouvert pour l'exercice. La diminution provient, entre autres choses, d'écarts par rapport aux hypothèses concernant les fluctuations monétaires, l'inflation et les coûts salariaux standard. L'Assemblée est invitée à approuver un crédit révisé d'un montant brut de 274 924 600 dollars (montant net : 249 833 400 dollars), correspondant à une réduction d'un montant brut de 15 360 900 dollars (montant net : 18 154 400 dollars).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Explication des ajustements à apporter au montant net des ressources nécessaires.....	5
III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre	8
Annexe	
Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie : hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011.....	9

I. Introduction

1. L'objectif principal du premier rapport sur l'exécution du budget est de recenser les ajustements requis du fait des variations des taux d'inflation et de change ainsi que des coûts standard retenus pour le calcul des crédits initialement ouverts.

2. La ventilation de la diminution nette de 18 154 400 dollars des ressources nécessaires au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie découlant de ces ajustements techniques est donnée aux tableaux 1 et 2 ci-après. On trouvera au tableau 1 un état des ajustements par composante et par facteur de variation et au tableau 2 un état des ajustements par objet de dépense et par facteur de variation.

3. Les variations des paramètres utilisés pour chiffrer les crédits initialement ouverts sont expliquées en détail aux paragraphes 5 et 6 ci-après. Les hypothèses budgétaires retenues pour calculer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les taux proposés dans le présent rapport sont présentés dans l'annexe.

Tableau 1
État récapitulatif des prévisions de dépenses et de recettes, par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédits ouverts pour 2010-2011 ^a	Ajustements prévus			Total	Montants révisés proposés
		Taux de change	Inflation	Coûts standard		
A. Chambres	12 972,6	(117,6)	(973,0)	–	(1 090,6)	11 882,0
B. Bureau du Procureur	60 620,0	(2 477,0)	(1 916,5)	(283,5)	(4 677,0)	55 943,0
C. Greffe	212 853,3	(9 083,1)	(1 900,1)	1 467,4	(9 515,8)	203 337,5
D. Gestion des dossiers et archives	3 839,6	(175,9)	98,4	–	(77,5)	3 762,1
Total (brut)	290 285,5	(11 853,6)	(4 691,2)	1 183,9	(15 360,9)	274 924,6
Recettes						
Contributions du personnel	22 020,2	(456,0)	584,5	2 665,0	2 793,5	24 813,7
Recettes diverses	277,5	–	–	–	–	277,5
Total (net)	267 987,8	(11 397,6)	(5 275,7)	(1 481,1)	(18 154,4)	249 833,4

^a Approuvés dans la résolution 64/240.

Tableau 2
**État récapitulatif des prévisions de dépenses, par objet de dépense
 et par facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits ouverts pour 2010-2011 ^a	Ajustements prévus				Montants révisés proposés
		Taux de change	Inflation	Coûts standard	Total	
Postes	130 465,6	(5 701,9)	(4 065,4)	(1 481,1)	(11 248,4)	119 217,2
Autres dépenses de personnel	44 302,0	(2 064,9)	(800,9)	–	(2 865,8)	41 436,2
Émoluments des non-fonctionnaires	12 791,4	(116,2)	(973,3)	–	(1 089,5)	11 701,9
Consultants et experts	808,4	(37,4)	5,9	–	(31,5)	776,9
Voyages	4 303,7	–	2,5	–	2,5	4 306,2
Services contractuels	41 743,4	(1 927,7)	307,9	–	(1 619,8)	40 123,6
Frais généraux de fonctionnement	27 168,9	(1 254,9)	200,5	–	(1 054,4)	26 114,5
Dépenses de représentation	16,8	(0,7)	0,1	–	(0,6)	16,2
Fournitures et accessoires	1 888,7	(87,2)	13,8	–	(73,4)	1 815,3
Mobilier et matériel	4 235,7	(195,1)	31,3	–	(163,8)	4 071,9
Aménagement des locaux	250,3	(11,6)	1,9	–	(9,7)	240,6
Subventions et contributions	290,4	–	–	–	–	290,4
Contributions du personnel	22 020,2	(456,0)	584,5	2 665,0	2 793,5	24 813,7
Total (brut)	290 285,5	(11 853,6)	(4 691,2)	1 183,9	(15 360,9)	274 924,6
Recettes						
Contributions du personnel	22 020,2	(456,0)	584,5	2 665,0	2 793,5	24 813,7
Recettes diverses	277,5	–	–	–	–	277,5
Total (net)	267 987,8	(11 397,6)	(5 275,7)	(1 481,1)	(18 154,4)	249 833,4

^a Approuvés dans la résolution 64/240.

II. Explication des ajustements à apporter au montant net des ressources nécessaires

4. Les ajustements résultant des facteurs indiqués aux tableaux 1 et 2 entraîneraient une diminution des dépenses de 15 360 900 dollars, qui ramènerait le montant total révisé des crédits ouverts à 274 924 600 dollars (chiffre bruts). Ce montant se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert ^a	290 285,5	
Variation des paramètres budgétaires		
Fluctuations monétaires	(11 853,6)	Sur la base des taux de change opérationnels de l'ONU
Inflation	(4 691,2)	Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués aux fins du calcul des indemnités de poste et de l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés
Coûts salariaux standard et dépenses communes de personnel	1 183,9	Sur la base de l'analyse des données salariales effectives, des taux de vacance de poste, des dépenses communes de personnel, des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et des crédits à ouvrir au titre des contributions du personnel par suite de l'incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement
Montant total révisé (chiffres bruts)	274 924,6	

^a Approuvés dans la résolution 64/240.

5. À la session en cours, le Secrétaire général a saisi l'Assemblée générale de prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2010-2011 concernant le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (voir A/65/183). Ces estimations font apparaître une augmentation d'un montant brut de 47 603 800 dollars (montant net : 42 549 600 dollars) dont il n'est pas tenu compte dans le présent rapport, le premier sur l'exécution du budget, mais qui sera revue en fonction des paramètres budgétaires que l'Assemblée aura approuvés sur la base du présent rapport et donnera lieu, si l'Assemblée en décide ainsi, à une révision des crédits ouverts.

A. Fluctuations monétaires

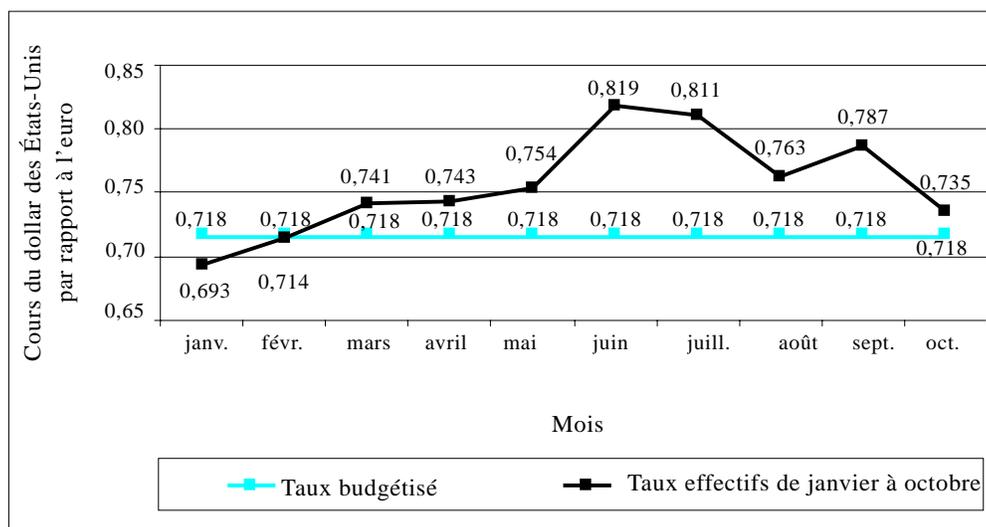
(Diminution : 11 853 600 dollars)

6. Aux fins de l'actualisation des coûts, on peut se servir, soit de la moyenne des taux de change opérationnels constatés depuis le début de l'exercice biennal, soit des taux opérationnels en vigueur au moment de l'actualisation. On se souviendra que dans son rapport sur les comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 (A/51/5 (vol. I), chap. II, par. 110), le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance si l'on devait utiliser une moyenne ou le dernier taux de change connu pour établir les prévisions budgétaires et réévaluer les coûts, et que le choix devait être fait au moment de la réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/51/7/Add.1 à 9 et Add.6, par. 5), lequel a préconisé que le Secrétaire général utilise les taux de change aboutissant à l'estimation la plus basse.

7. Dans le présent rapport, on a utilisé pour 2010 les taux de change effectivement appliqués aux opérations de l'ONU de janvier à octobre 2010 et pour novembre et décembre 2010, le taux en vigueur en octobre. Pour 2011, on a utilisé la moyenne des taux de change opérationnels enregistrés depuis le début de l'exercice, afin d'obtenir l'estimation des dépenses la plus basse, conformément à la méthode établie. En conséquence, les prévisions révisées pour 2010 et 2011 ont été établies sur la base du taux moyen pour 2010, soit 0,753 dollar pour 1 euro, alors que l'hypothèse retenue pour l'ouverture de crédit initiale était de 0,718 dollar pour 1 euro. Cette baisse de l'euro survenue en 2010 par rapport au cours retenu dans le budget (voir figure ci-après) a pour effet de réduire de 11 853 600 dollars le montant des dépenses. Les ajustements qui devront être opérés pour refléter l'évolution effective des taux de change en 2010 seront indiqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice.

Figure

Évolution de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2010)



B. Inflation

(Diminution : 4 691 200 dollars)

8. Les taux d'inflation révisés appliqués à tous les objets de dépense relatifs aux activités menées à La Haye ont été calculés en tenant compte, dans le cas des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, des coefficients d'ajustement utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la Commission de la fonction publique internationale pour la période allant de janvier à octobre 2010 et de projections fondées sur les données utilisées par la Commission, et, dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, de l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés. Pour les objets de dépense autres que les postes, les prévisions sont fondées sur les informations concernant les indices des prix à la consommation qui figurent dans les publications les plus récentes relatives aux affaires internationales.

9. La révision à la baisse du coût des postes résulte en majeure partie du fait que les coefficients d'ajustement applicables à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur sont moins élevés que prévu. La diminution des autres dépenses de personnel découlant des variations des taux d'inflation porte sur les crédits non renouvelables demandés en 2010 et 2011 pour engager le personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour assumer certaines des fonctions attachées à des postes devant être supprimés en 2009. Pour un ajustement uniforme du coût des postes et des autres dépenses de personnel au titre de l'inflation, on a tenu compte des coûts salariaux standard les plus récents applicables aux postes pour calculer le montant prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui a entraîné une réduction des estimations. S'agissant des émoluments des non-fonctionnaires, la diminution s'explique également par l'utilisation des coefficients d'ajustement les plus récents applicables aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur ainsi qu'aux juges, conformément aux résolutions 61/262 et 64/231 de l'Assemblée générale. La réduction du coût des postes, des autres dépenses de personnel et des émoluments des non-fonctionnaires est en partie annulée par l'augmentation prévue au titre des autres objets de dépense du fait que le taux d'inflation pour 2010 est plus élevé que celui utilisé dans le budget.

C. Ajustements apportés aux coûts salariaux standard

(Augmentation : 1 183 900 dollars)

10. L'augmentation de 1 183 900 dollars correspondant aux ajustements apportés aux coûts salariaux standard représente les effets nets de la modification des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. La révision des coûts salariaux standard pour 2010 repose sur la moyenne des dépenses salariales effectives encourues depuis le début de l'exercice biennal, par catégorie et par classe. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les données salariales mensuelles du Tribunal pour les mois de janvier à septembre 2010 ont été analysés par catégorie et par classe, et comparées aux montants retenus dans le budget. Les prévisions pour 2011 sont des projections fondées sur les tendances observées en 2010.

11. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base du pourcentage des traitements nets applicable au lieu d'affectation considéré. Elles se composent des indemnités et prestations ainsi que des frais encourus à l'occasion de la nomination, de la mutation et de la cessation de service des fonctionnaires. En l'espèce, elles ont été ajustées en comparant les dépenses effectivement engagées à ce titre par le Tribunal pendant l'exercice biennal 2008-2009 et les mois de janvier à septembre 2010 aux estimations faites au montant de l'ouverture de crédit initiale. Les incidences des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale concernant la prime de risque et l'indemnité pour frais d'études ont été incorporées à ces ajustements globaux, conformément à la pratique établie.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

12. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note du présent rapport;**
- b) **Approuver un crédit d'un montant brut de 274 924 600 dollars (montant net : 249 833 400 dollars) pour l'exercice biennal 2010-2011, correspondant à une réduction d'un montant brut de 15 360 900 dollars (montant net : 18 154 400 dollars).**

Annexe

**Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie :
hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal
2010-2011**

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Crédits initialement ouverts</i>		<i>Montants révisés proposés (estimations)</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Taux de change ^a	0,718	0,718	0,753	0,753
Taux d'inflation (pourcentage)	0,30	1,00	1,10	1,00
Coefficient d'ajustement utilisé aux fins du calcul des indemnités de poste (pourcentage)	72,50	72,50	50,73	52,00
Dépenses communes de personnel (pourcentage)	40,24	40,24	36,15	36,15
Taux de vacance des postes stables				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (pourcentage)	9,50	9,50	9,50	9,50
Agents des services généraux et des catégories apparentées (pourcentage)	7,90	7,90	7,90	7,90
Taux de vacance des nouveaux postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (pourcentage)	50,00	50,00	50,00	50,00
Agents des services généraux et des catégories apparentées (pourcentage)	40,00	40,00	40,00	40,00

^a Valeur du dollar des États-Unis en euros.